

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JANVIER 2024

Présents : Mme BOTEBOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, Mme GONZALEZ Sylviane, M. ROMEU Laurent, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

Présent pour des raisons d'ordre technique : M. MENDOZA Xavier, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Absents avec procuration : M. SERRE Claude, Mme PAYRE Irène, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint.

I – DECISIONS DU MAIRE SELON DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL VERS LE MAIRE

Néant

II – EAU ET ASSAINISSEMENT :

A. Etude de l'estimatif de la société GEO-PYRENEES pour le projet de forage

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la société Géo-Pyrénées portant sur les missions d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une recherche d'eau par forage profond eau potable sur le territoire communal de Boule d'Amont.

Le devis comporte différentes parties :

- Phases d'études et missions préalables, dossier DUP loi sur l'eau : **12 300,00 € HT**
- Phase Travaux : Réalisation d'un forage de reconnaissance jusqu'à 120m et tubage pour pompage d'essai : **28 770,00 € HT.**
- Tranche conditionnelle 1 : Tubage de forage de reconnaissance – équipements pour réalisation d'un pré-pompage d'essai : **14 198,00 € HT.**
- Opération de pompage d'essai avec journée de test par palier et pompage longue durée sur 48h. Equipement de suivi en continue des données et groupe électrogène. Surveillance nocturne sur site : **4 200,00 € HT.**
- Analyse de première adduction : **1 650,00 € HT.**

Soit un sous total Tranche ferme et conditionnelle + études préalables + missions maîtrise d'œuvre, d'un montant de **61 118,00 € HT.**

A quoi on rajoute une base forfaitaire estimée pour interventions diverses sur opération d'un montant de **1 882,00 € HT.**

AU total l'opération complète s'élève à **75 600,00 € TTC**

B. Demande de DETR pour le projet de forage

Mme la Maire précise au Conseil Municipal que cette opération sera financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, 20% par l'Etat (DETR), 10% par le Département (AIT) et que l'on peut espérer voir le projet être financé à 90%.

Suite aux explications de Mme la Maire, le Conseil Municipal, dans l'ensemble des conseillers présents, et après en avoir délibéré, décide de demander aux différents partenaires les subventions les plus élevées possible.

III – PERSONNEL TERRITORIAL

A. Tableau des effectifs

Mme la Maire informe le Conseil qu'il a fallu revoir le tableau des effectifs de la Commune, soit, retirer Mme ARNAUD Marie-Claude cadre A et rouvrir un poste cadre C pour Mme CASTANY Corinne.

B. Nomination stagiaire de Mme CASTANY Corinne

Mme la Maire précise au Conseil que Mme CASTANY Corinne, notre nouvelle secrétaire, sera nommée stagiaire le 01/02/2024

IV – AUBERGE

A. Etude des propositions de l'architecte M. Virgile GUENOT et M. LEDUC pour le dossier d'appel d'offre.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis portant sur les travaux de l'auberge.

L'Office d'Architecture Virgile Guenot installé à Bouleternère, propose dans son devis en date du 5 janvier 2024, la mission suivante :

- Les études de conception générale pour un montant de **4 111,60 € HT**
- Un dossier de consultation des entreprises pour un montant de **1 255,60 € HT**.

La proposition totale de l'OAVG s'élève à 6 440,64 € TTC

L'entreprise LEDUC INGENIERIE, installée à BOMPAS, propose dans son devis du 21 décembre 2023, une prestation de type Maitrise d'œuvre partielle comportant les particularités suivantes :

- Plans de coffrage pour les lots de structure (Gros-œuvre)
- Participation à la conception globale de l'ouvrage pour les problématiques de dilatation, sismiques et les ouvrages non courants.
- Plans de coffrage et dimensionnement des planchers bois, compris charpente.

La proposition de LEDUC INGENIERIE s'élève 6 540,00 € TTC

Suite aux explications de Mme la Maire, le Conseil prend note et émet quelques réticences quant aux tarifs des deux devis. De plus l'urgence liée à la sécheresse, incite le conseil à choisir de financer le projet de forage en premier lieu. Le Conseil décide de reporter les travaux liés à l'Auberge dans un deuxième temps.

V – QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire informe le Conseil, photos à l'appui, que des arbres ont été plantés en bord de la piste Can Ceste, sur le terrain de M. Gérard LLENSE. Or, cette piste a été récemment élargie par le SIP et pour ce faire, les propriétaires des parcelles bordant la piste ont signé un accord mentionnant l'interdiction d'encombrer le bord de piste. Une demande de retirer ces arbustes sera faite dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame le Maire lève la séance à 12h00